

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-1442

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Interventions territoriales de l'État	1 000 000	0
Politique de la ville	0	1 000 000
<b>TOTAUX</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 1 000 000 euros du programme 147. Politique de la ville, action 03. stratégie, ressource et évaluation vers le programme 162. Interventions territoriales de l'État, action 09. Plan littoral 21.

Le plan littoral 21 est une opération de grande envergure pour restaurer le littoral languedocien.

À cette occasion, il conviendrait de financer des études pour mieux faire face à la salinisation des terres et accompagner dès maintenant les agriculteurs qui en pâtissent.

Sur la commune de Sérignan, par exemple, le sel de mer s'infiltré profondément dans les terres. Les parcelles les plus touchées se situent en bordure de rivière, mais aussi jusqu'à 12 km de la mer dans les terres. Environ 350 hectares sont touchés.

Les vignes dépérissent et entraînent des pertes de rendements significatifs : entre 3 et 8 hl/ha selon les vigneron interrogés, sans compter les pertes par mortalité des ceps. Des surfaces ont dû être abandonnées : 15 à 20 hectares de vignes, 40 à 50 hectares de céréales.